

Procès-verbal du Comité syndical du 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 16 février à 20 heures,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Eric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Hubert MARCHAIS qui donne pouvoir à Alexandre DOHY, Isabelle MEZIERES, Abel LEMBA DIYANGI.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURTOIS.

La séance est ouverte par Monsieur le Président qui demande l'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12 janvier 2026. Il n'y a pas de remarque à son sujet. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente ensuite la décision qu'il a prise depuis le précédent Comité :

Décision du Président :

01-2026 : attribution du marché pour des missions de maîtrise d'œuvre et de conseil au bureau d'études Intégrale Environnement.

1. Délibération cadre sur la clé de répartition du financement du budget des eaux pluviales,

Il est rappelé aux membres du Comité que par l'adoption de statuts modifiés fin 2023, le Syndicat a clarifié le mode de calcul des contributions destinées à financer le budget eaux pluviales et la répartition entre ses membres.

Le Syndicat avait souhaité dans une délibération cadre décrire le mode de répartition du financement entre ses adhérents, le mode de calcul du volume des contributions attendu annuellement ainsi que le principe d'évolution de ce volume.

Il est proposé d'apporter des précisions concernant le volume financier annuel des contributions des membres destinées au financement du budget des eaux pluviales. Celui-ci est calculé pour l'année 2024 sur la base de la moyenne du volume financier des contributions des années 2020 à 2023.

Les précisions portent sur :

- Le volume ou assiette est établi à **1 724 614 €**, base 2024
- Ce volume est indexé annuellement sur le taux d'inflation de l'année précédent, source INSEE

Monsieur EON informe les membres du Comité que l'indice d'inflation est de 0,7%, et qu'il s'agit du 3^{ème} budget des eaux pluviales ayant cette nouvelle clé de répartition.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Modalités de calcul du remboursement de frais du budget des eaux pluviales au budget des eaux usées,

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur les modalités de calcul du remboursement de frais de fonctionnement du budget des eaux pluviales au budget des eaux usées.

Le budget des eaux usées supporte la quasi-totalité des charges courantes de fonctionnement.

Le budget des eaux pluviales participe à cette charge suivant la clé de répartition suivante :

En ce qui concerne les dépenses des chapitres 011 et 65 : La répartition est le rapport du linéaire de réseau d'eau pluviale sur le linéaire de réseau total (eaux usées + eaux pluviales) inscrit au dernier rapport du Prix et de la Qualité des Services de l'assainissement collectif et non-collectif (RPQS).

En ce qui concerne les dépenses du chapitre 012 : la répartition du temps travaillé entre les missions liées aux eaux usées et les missions liées aux eaux pluviales.

Il est précisé qu'un travail a été réalisé pour estimer le temps de travail passé par les agents du syndicat sur les deux budgets ce qui a permis de déterminer un taux de répartition.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. et 4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget des eaux pluviales et du budget des eaux usées,

Monsieur Le président présente ensuite le **Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2026** des budgets des eaux pluviales et des eaux usées.

Différents éléments ont été pris en compte pour la construction du budget 2026 **des eaux pluviales** :

- Les investissements sont issus du PPI et de la prospective financière élaborés en 2024/2025 :
 - Poursuite du programme de réhabilitation des réseaux avec notamment les phases 2 et 3 de la réhabilitation du collecteur 2000 situé rue des écoles à Méry-sur-Oise.

- Réalisation des travaux de création du bassin de rétention Grande Borne à Frépillon (non réalisé en 2025 pour cause de retard d'obtention des autorisations réglementaires).
 - Accompagnement projet voirie dans le cadre de la compétence GEPU/Maitrise des ruissellements rues Montcel/tournelles à Auvers-sur-Oise.
- Un programme d'études pour divers projets à réaliser en 2027/2028 est prévu conformément au PPI.
- Le géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales est achevé pour quatre communes. La commune de Villiers-Adam sera traitée dans le cadre du budget 2026.
- Le programme de mise à disposition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les usagers est quasi achevé, seuls trois ou quatre unités doivent encore être fournies (la délibération ayant limité le projet à 300 unités).
- Les investissements 2026 sont financés avec recours à l'emprunt.

Les orientations budgétaires pour le budget 2026 des eaux pluviales sont présentées :

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion courantes sont en baisse par rapport à 2025. L'opération de géoréférencement des réseaux et le projet des récupérateurs d'eau pour les usagers sont quasiment terminés.

Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 40,96 % au fonctionnement du budget d'eaux usées pour les charges de gestion courante et 37,10% pour les charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont issues des contributions budgétaires ou fiscalisées des adhérents ; 1 767 947 € pour 2026 soit 95 % des recettes.

Monsieur MACE demande si le syndicat va percevoir du FCTVA. Il lui est répondu qu'effectivement aucune somme n'est indiquée car le syndicat n'a pas reçu de notification de la Préfecture sur le montant versé en fonctionnement. En 2025, le FCTVA avait fait l'objet d'une décision modificative.

Les variables, la population et le linéaire de réseau, sont actualisés chaque année. Pour 2026, la population est de 26 368 habitants et le linéaire est de 75 700 mètres. Le volume des contributions est indexé annuellement sur le taux d'inflation de l'année précédente, source INSEE, soit 0,7% en 2025.

	Population 2025		Linéaire		Répartition à 60/40		Inflation
Auvers-sur-Oise	6 863	26,0%	22 241	29,4%	480 503 €	27,4%	483 867 €
Mériel	5 347	20,3%	14 090	18,6%	344 323 €	19,6%	346 733 €
Méry-sur-Oise	9 983	37,9%	22 172	29,3%	604 506 €	34,4%	608 738 €
Villiers-Adam	858	3,3%	3 477	4,6%	66 533 €	3,8%	66 998 €
Frépillon	3 317	12,6%	13 720	18,1%	259 793 €	14,8%	261 611 €
TOTAL	26 368		75 700		1 755 658 €		1 767 947 €

	Auvers-sur-Oise	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	Frépillon	Total
Participations fiscalisées	483 866 €	346 733 €	608 737 €	66 998 €		1 506 336 €
Participations budgétaires					261 611 €	261 611 €

Les dépenses d'investissement

L'investissement est en partie consacré à la continuité de travaux de maîtrise de ruissellements et à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

La question de reporter ou non la phase 3 de la réhabilitation du collecteur EP rue des écoles à Méry avait été posée au bureau le 5/02/2026, le bureau s'était prononcé en faveur de terminer l'opération en 2026 (notamment afin de profiter du marché en cours et ne pas avoir à financer de nouvelles études plus tard), le Comité confirme cette décision, les phase 2 et 3 seront donc inscrites au budget 2026.

OPERATIONS	ETUDES	TRAVAUX	Total HT	Total TTC
Travaux exutoire ru du Montubois	12 500,00 €	88 000,00 €	100 500,00 €	120 600,00 €
Remise à niveau des branchements des berthelées	0 €	100 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €
Construction d'un bassin de retenue au lieu-dit de la grande Borne à Frépillon	8 000,00 €	500 000,00 €	508 000,00 €	609 600,00 €
Maîtrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise	8 000,00 €	0 €	8 000,00 €	9 600,00 €
Gestion de l'exutoire sente des marais à Villiers-Adam	17 250,00 €	120 000,00 €	137 250,00 €	164 700,00 €
Déviation ru du stade à Auvers-sur-Oise	24 000,00 €	176 500,00 €	200 500,00 €	240 600,00 €
Réhabilitation du collecteur rue des écoles à Méry-sur-Oise - phase 2 et 3	0 €	793 926,98 €	793 926,98 €	952 712,38 €
Étude générale pour l'équipement des exutoires	2 700,00 €	0 €	2 700,00 €	3 240,00 €
Étude effacement du bassin rue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	10 000,00 €	0 €	10 000,00 €	12 000,00 €
Reconnexion de la rue du Coudray à Frépillon	20 500,00 €	0 €	20 500,00 €	24 600,00 €
Gestion des ruissellements rues des Tournelles et Montcel Auvers-sur-Oise	8 250,00 €	237 600,00 €	245 850,00 €	295 020,00 €
Réhabilitation 2026	0 €	150 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €
Total	111 200,00 €	2 166 026,98 €	2 277 226,98 €	2 732 672,38 €

Les recettes d'investissement

Afin de financer les dépenses d'investissement du budget des eaux pluviales en 2026, un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 807 388,57 €.

Les ressources propres (excédent et affectation du résultat 2025) représentent 17,5 % des recettes.

Afin de mener à terme l'ensemble des études et travaux prévus en 2026, un emprunt devra être souscrit à hauteur d'environ 2 170 000 €.

En ce qui concerne le **budget des eaux usées**, les éléments suivants ayant un impact sur 2026 ont été pris en compte :

- Les recettes (part fixe et redevance) à percevoir en 2026 ne sont pas indexées sur l'inflation (le bureau du 5 février 2026 a convenu que l'indexation devra être prise en compte en 2026 pour les recettes à constater en 2027)

- Le géoréférencement des réseaux d'eaux usées est achevé pour quatre communes. La commune de Villiers-Adam sera traitée dans le cadre du budget 2026.

- Le programme de réhabilitation des réseaux conformément aux propositions du Schéma directeur d'assainissement et des analyses des ITV annuelles se poursuit. La réhabilitation du collecteur chemin de halage à Mériel est inscrite au budget, cependant la programmation des travaux sera soumise à l'obtention de l'arrêté du préfet pour la servitude (DUP 2025).

- Une expérimentation de recherche élargie des causes d'intrusions d'eaux parasites dans un secteur sensible (rue de la bourgogne, Auvers-sur-Oise) est prévue.

- Les investissements 2026 sont financés avec recours à l'emprunt.

- Le programme de mise en conformité des installations non conformes est en cours et devrait s'achever en 2026.

Les dépenses de fonctionnement

Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2026 est en diminution de 28 % par rapport au budget 2025.

Cette baisse est essentiellement due à la fin de la régularisation de l'intégration des réseaux des communes engagée depuis quelques années.

En 2026, il n'est pas prévu de virement à la section d'investissement.

Des projets, liés aux réglementations notamment, sont intégrés au budget 2026 comme les contrats de droits privés (40 000 €), le contrôle technique de l'autosurveillance (4 000 €), le suivi des assainissements non domestiques (12 300€), l'étude des conventions de servitude (45 000 €), le suivi de la DSP (15 000€) ou bien la convention avec SIARP pour le transport et le traitement des effluents du quartier du Valhermeil (15 000 €).

Il est rappelé que sur 2026, il faudra prévoir un départ en retraite compensé par un recrutement.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles syndicales affichent une baisse.

Les recettes (part fixe et redevance) à percevoir en 2026 ne sont pas indexées sur l'inflation (le bureau du 5 février 2026 a convenu que l'indexation devra être prise en compte en 2026 pour les recettes à constater en 2027)

Les recettes prévisionnelles liées à la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) sont en baisse. Il n'est pas prévu sur l'exercice 2026 la perception de la PFAC pour de grosses opérations concernant les logements collectifs des communes.

Les dépenses d'investissement

Détails des opérations 2026

Opérations	Etudes	Travaux	Total HT	Total TTC
Remise à niveau des branchements des berthelées à Auvers-sur-Oise	0 €	100 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment administratif : toiture et aménagement	35 000,00 €	205 000,00 €	240 000,00 €	288 000,00 €
Chemin de halage - vers Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	7 000,00 €	87 400,00 €	94 400,00 €	113 280,00 €
Mise à niveau de la télégestion	0 €	111 000,00 €	111 000,00 €	133 200,00 €
Lutte contre les eaux parasitaires - secteur 1	28 200,00 €	218 000,00 €	246 200,00 €	295 440,00 €
Remplacement du collecteur EU rue de Pontoise à Auvers-sur Oise	21 000,00 €	0 €	21 000,00 €	25 200,00 €
Actions de sécurisation liées à l'ARD	0 €	50 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement des zones extérieures de la STEP	0 €	70 000,00 €	70 000,00 €	84 000,00 €
Réhabilitation 2026	0 €	250 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €
Aménagement paysager exutoire STEP	3 000,00 €	60 000,00 €	63 000,00 €	75 600,00 €
Réhabilitation chemin de halage à Mériel	0 €	490 000,00 €	490 000,00 €	588 000,00 €
Total nouvelles opérations	94 200,00 €	1 641 400,00 €	1 735 600,00 €	2 082 720,00 €

Un emprunt d'environ 742 000 est prévu sur 2026 afin de financer les opérations d'investissement.

Un point est ensuite fait sur la dette du Syndicat

Au 1er janvier 206, la dette globale du budget des Eaux pluviales se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 4004 165 €	2,58 %	14 ans et 10 mois	8 ans	20

Au 1er janvier 2026, la dette globale du budget des Eaux usées se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 634 471 €	2,70 %	7 ans	3 ans et 9 mois	43

En matière de ressources humaines

En 2026, un recrutement est prévu afin de compenser le départ en retraite du directeur du syndicat au 1er novembre, un tuilage de deux mois est envisagé.

Le Comité syndical **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 et approuve les orientations du rapport d'orientation budgétaire du budget des eaux pluviales et du budget des eaux usées du Syndicat.

Questions diverses :

- Un point sur l'application de l'inflation sur la redevance 2027 est abordé entre les élus du syndicat.

En effet, il est rappelé que par choix du Comité syndical, il n'y a pas eu d'inflation appliquée sur la redevance 2025 et 2026, afin de soulager les usagers et sachant que la nouvelle DSP avait permis d'obtenir une marge de manœuvre au syndicat. Cette marge de manœuvre permettait d'absorber différents coûts supplémentaires ou avenants sans augmenter le prix de l'eau.

La redevance (y compris la part fixe) à percevoir en 2026 n'est pas indexés sur l'inflation. Le bureau du 5 février 2026 a convenu que l'indexation devra être décidé en 2026 pour les recettes en 2027.

Il est proposé deux options pour appliquer l'inflation sur le prix de l'eau.

- De suivre l'inflation de 0,7%
- De rattraper la courbe de l'inflation et donc d'appliquer un taux de 2,40 %

Les élus optent pour appliquer l'inflation annuelle de 0,7%.

Calendrier :

Un point sur le calendrier est fait :

- 9 mars 2026 avec le vote du compte financier unique 2025 et le vote des budgets 2026.
- 12 mai 2026 : installation du comité.
- 9 juin 2026 : affaires courantes

L'ordre du jour et les sujets ayant tous été abordés, la séance est levée à 21h15.

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre COURTOIS**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**



